

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 1er juin 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyce CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAU - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Roland GIBERTI - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Laurence SEMERDJIAN - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Emilie CANNONE - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Christian AMIRATY - Nassera BENMARNIA - Emmanuelle CHARAFE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Anthony KREHMEIER - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Hervé MENCHON - Marie MICHAUD - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juin 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 017-263/21/CT

■ CT1 - Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération : Rond point d'accès au Centre Municipal de Voile CMV à Marseille

Avis du Conseil de Territoire

DRMVEP 21/19490/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, la Ville de Marseille a présenté un projet permettant d'accueillir les sports de voile sur le site du stade nautique du Roucas Blanc. La France ayant été lauréate pour l'accueil des Jeux olympiques de 2024, la Ville de Marseille entreprend la modernisation du site du Roucas Blanc par la réalisation d'un projet permettant d'accueillir les jeux selon les chartes imposées par l'organisation Paris 2024 et de disposer à terme d'une structure permettant de maintenir les activités proposées à ce jour (sports de voile et de glisse...), de permettre au Centre Municipal de Voile (CMV) d'améliorer l'accueil et la promotion des sports nautiques et de permettre au pôle France de Voile, déjà installé sur le site, de disposer d'une structure performante pour la préparation et la formation d'athlètes de haut-niveau.

La Métropole s'est engagée à réaliser l'accès à ce site par un carrefour giratoire, l'aménagement des abords immédiat des allées piétonnes, ainsi l'accès au parvis du centre nautique et un tronçon de voirie sur la promenade Georges Pompidou 8^{ème} arrondissement.

Le projet d'aménagement du carrefour d'accès au site Olympique est un projet de requalification d'un tronçon de voie pour créer un accès direct sur la base nautique au niveau du croisement entre la promenade Georges Pompidou et la rue du Commandant Rolland.

Le projet portera notamment sur :

- La prise en compte des éléments structurants existants : front bâti, cheminements, traversées piétonnes, stationnement, déposes minutes et arrêts de bus.
- Le déplacement de la piste cyclable existante sur chaussée, protégée de la circulation automobile par un îlot séparateur.
- La gestion de la topographie permettant une meilleure gestion des eaux pluviales.
- Le respect et la sécurité liés aux usages avec la présence sur site des écoles de navigation, d'une base nautique, des locaux de la Direction de la mer et des clubs nautiques.
- La valorisation de l'espace situé au droit du parvis d'entrée du site en harmonie avec l'aménagement de la base nautique.
- Un traitement paysager de l'ensemble du site par une approche qualitative des ambiances, du végétal et de la nature des espaces proposés.
- La circulation et le stationnement des véhicules légers et Poids lourds.

A cet effet, une opération d'investissement 2019103300 « Marseille 13008 – Rond Point d'accès au Centre Municipal de Voile (CMV) », pour un montant de 1 200 000 € a été créée par délibération n°VOI 013-5281/18/CM du 13 décembre 2018.

Suite à la consultation des différents intervenants (concessionnaires, Métropole et commune de Marseille), le périmètre initial de l'opération représentant une surface de 5100 m² s'est agrandi de 3500 m² vers

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juin 2021

l'avenue du Colonel Serot afin de traiter l'espace viaire en lien avec le futur centre municipal de voile. Aussi, une réévaluation du montant de l'enveloppe financière apparaît nécessaire.

Il est envisagé de porter cette opération à hauteur de 2 000 000 euros TTC (+ 800 000 euros TTC).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,
Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement du rond-point d'accès au Centre Municipal de Voile (CMV) à Marseille.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille-Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération : Rond point d'accès au Centre Municipal de Voile CMV à Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI